

Grand Poitiers Communauté Urbaine

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	23
4.	Financement des investissements	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service	24
4.4.	Amortissements	24
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Grand Poitiers Communauté Urbaine
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Biard, Buxerolles, Béruges, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard
- Existence d'une CCSPL Oui
- Existence d'un schéma de distribution Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 24 juin 2016
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 8 juin 2005

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Grand Poitiers Communauté urbaine est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) :

Grand Poitiers, via la Direction Eau - Assainissement, participe depuis de nombreuses années aux rencontres et aux travaux de la FNCCR. Parmi ces travaux, Grand Poitiers participe activement à l'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement (30 collectivités dans chaque domaine). Grand Poitiers participe également à un groupe de travail sur la protection de la ressource en eau et les pollutions diffuses et intervient dans les domaines de l'assainissement non collectif, des rejets professionnels et la gestion de l'eau pluviale.

Grand Poitiers Communauté urbaine est membre de France Eau Publique :

France Eau Publique regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau. France Eau Publique s'est créée en 2012 et Grand Poitiers a adhéré en 2013. Aujourd'hui, France Eau Publique compte plus de 90 membres, desservant 12 millions d'habitants en eau potable et 6 millions en assainissement. Vous y trouvez notamment Eau du Bassin Rennais, Métropole Nice Côte d'Azur, le Syndicat des eaux de Charente-Maritime, Le Syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin, Besançon, Eau du Ponant (Brest), Montpellier Agglomération, Eau de Grenoble, Haganis (Metz), Noréade (Syndicat du Nord), Communauté Urbaine de Strasbourg, Eau de Paris, Syndicat des Eaux du Vivier (Niort) et Eaux de Vienne - SIVEER.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 142 669 habitants au 31/12/2021 (142 669 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 51 045 abonnés au 31/12/2021 (50 073 au 31/12/2020).

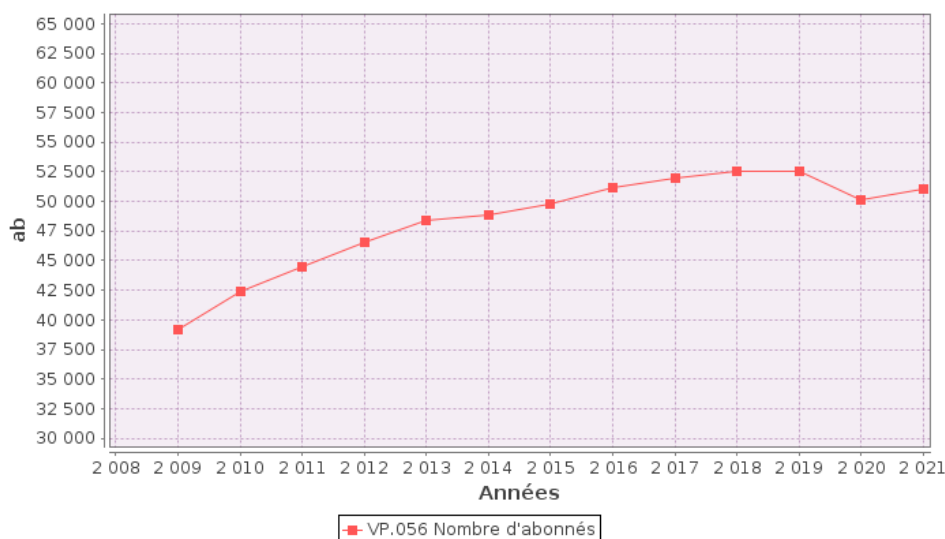
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Population	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Béruges	1 540	754	768	-1,8
Biard	1 802	915	960	+4,9
Buxerolles	10 042	3 987	4 022	+0,8
Chasseneuil-du-Poitou	4 687	2 107	2 130	+1
Croutelle	864	438	464	+5,9
Fontaine-le-Comte	3 871	1 967	2 001	+1,7
Ligugé	3 361	1 650	1 692	+2,5
Mignaloux-Beauvoir	4 801	2 401	2 488	+3,6
Migné-Auxances	6 127	3 140	3 180	+1,2
Montamisé	3 665	1 723	1 768	+2,6
Poitiers	88 665	24 716	25 187	+1,9
Saint-Benoît	7 266	3 412	3 467	+1,6
Vouneuil-sous-Biard	5 978	2 863	2 918	+1,9
Total	142 669	50 073	51 045	1,9%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 43,7 abonnés/km au 31/12/2021 (43,2 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,79 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,85 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 155,22 m³/abonné au 31/12/2021. (156,32 m³/abonné au 31/12/2020).

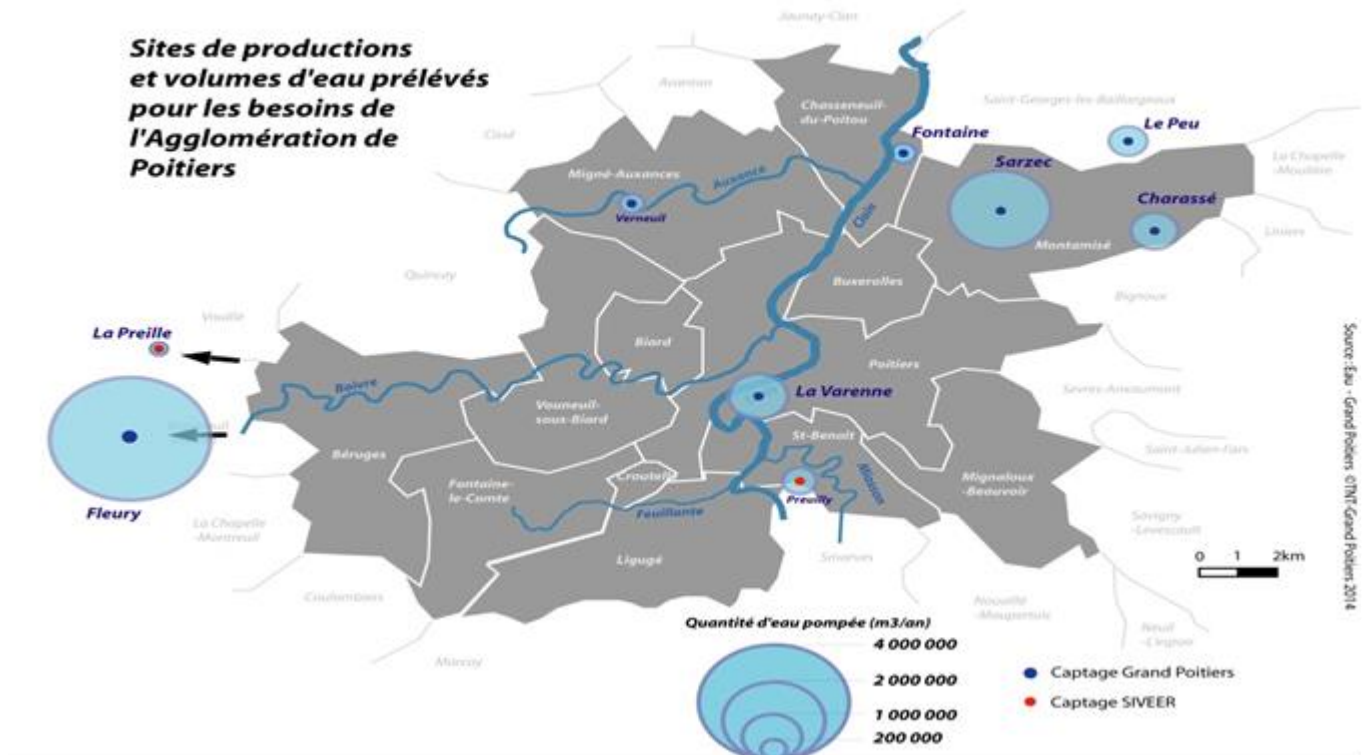


1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



En 2021, la production de l'eau potable a été réalisée pour Grand Poitiers à partir de 7 sites répartis en deux types de ressources : des eaux souterraines (6 sites) et une eau de surface (1 site). Un site est situé en dehors du territoire de Grand Poitiers : Fleury.



Les prélèvements 2021 sont légèrement supérieurs à ceux de 2020.

La tenue en quantité de l'eau du captage de Fleury explique la sollicitation importante de cette ressource (42 % du total) suivi du Clain (18%) du Peu (9%), de Sarzec (9%), Charassé(7%), Verneuil et Fontaine. Début 2021, le débit de Fleury est supérieur à sa moyenne interannuelle. A partir d'avril, le débit baisse progressivement (vidange de la nappe) avec un étiage qui se prolonge jusque fin décembre et des niveaux proches des minimas enregistrés. Le débit du Clain est proche ou supérieur à sa médiane jusqu'à mi octobre, avec des épisodes de forts débits en janvier/février puis juin/juillet. Le débit baisse à partir de mi juillet avec un étiage qui se prolonge jusqu'à fin décembre. La teneur en nitrates de Fleury (source + forage) a été forte tout le premier semestre de 2021 avec des valeurs supérieures à 45 mg/l puis a progressivement diminué au x alentours de 40 mg/l. La teneur en nitrates dans l'eau du Clain est de 33 mg/l en moyenne avec un pic à 42,1 mg/l en mars 2021. La teneur en nitrates de l'eau traitée est de 41,2 mg/l en moyenne avec une valeur max à 48,3 mg/l.

Pluviométrie :609 mm d'eau ont été relevés à Bellejouanne en 2021 contre 719 mm en 2020. La pluviométrie est inférieure à la moyenne des années précédentes, de 10 à 20 % suivant les sites. L'automne / hiver a été particulièrement déficitaire.

En 2021, il n'y a pas eu de mesures de limitation pour les prélèvements à partir du réseau d'eau potable.

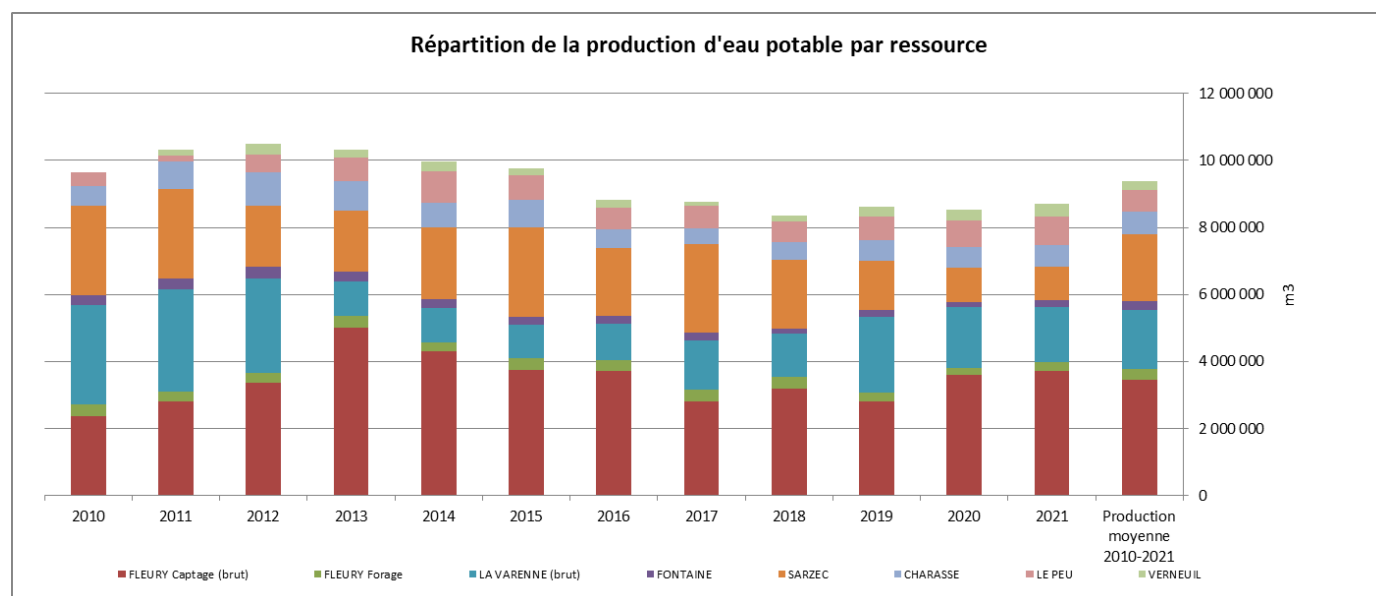
Un arrêté d'interdiction des remplissages de plan d'eau et de manoeuvres de vannes a été pris à compter du 02 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021 et il a été prolongé en raison de la poursuite de l'étiage automnale et de la faible pluviométrie .

Le service public d'eau potable a prélevé 8 694 595 m³ pour l'exercice 2021 (8 528 705 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
fontaine 2 - CA Poitiers	Souterraine	2 000	162 307	215 774	32,9%
Verneuil Puits 2	Souterraine	1 800	328 920	373 889	13,7%
Le Peu- Forage de Bois Marquet	Souterraine	2 000	310 636	337 537	8,7%
Le Peu - forage de Sourville 3	Souterraine	1 300	211 649	228 287	7,9%
Le Peu - forage de Sourville 2	Souterraine	2 000	274 091	287 343	4,8%
Sarzec - forage 4	Souterraine	4 000	727 424	684 278	-5,9%
La Varenne- Le Clain	Surface	15 000	1 803 384	1 635 267	-9,3%
Charassé - forage 4	Souterraine	1 200	284 348	300 030	5,5%
Charassé - forage 1	Souterraine	2 000	323 287	332 726	2,9%
Sarzec - forage 1	Souterraine	5 000	188 104	194 067	3,2%
Fleury - forage	Souterraine	960	206 028	269 633	30,9%
Fleury - sources	Souterraine	14 000	3 606 257	3 713 572	3%
Sarzec - forage 2	Souterraine	1500	102 270	122 192	19,5%
Total			8 528 705	8 694 595	1,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 81%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

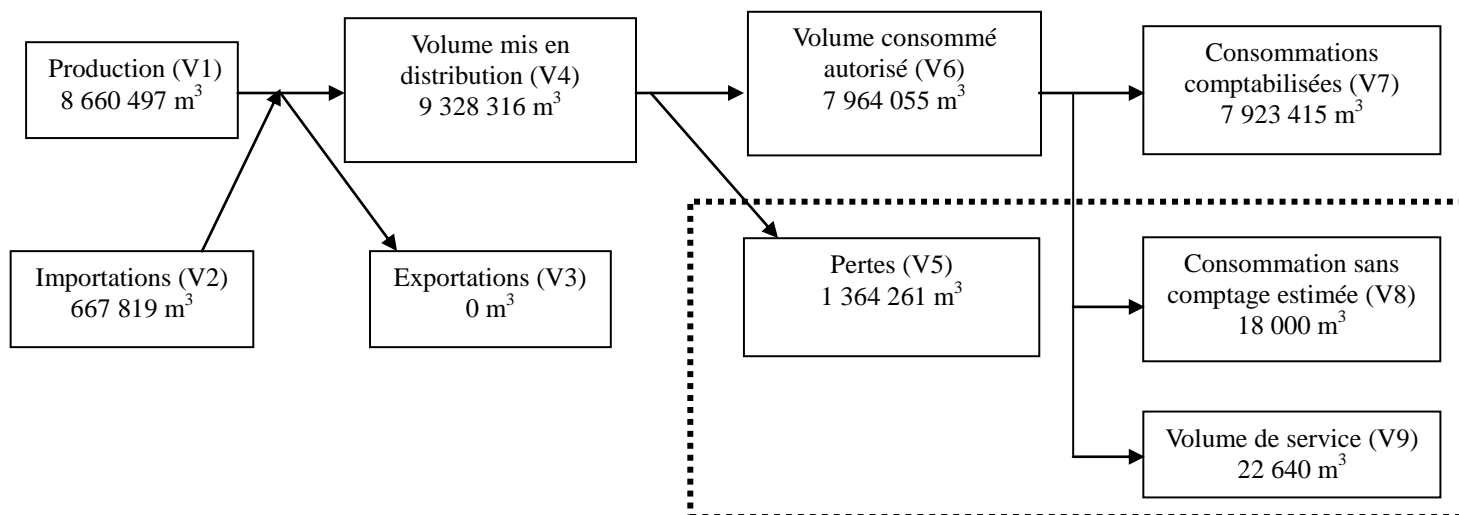


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total	0	0	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production

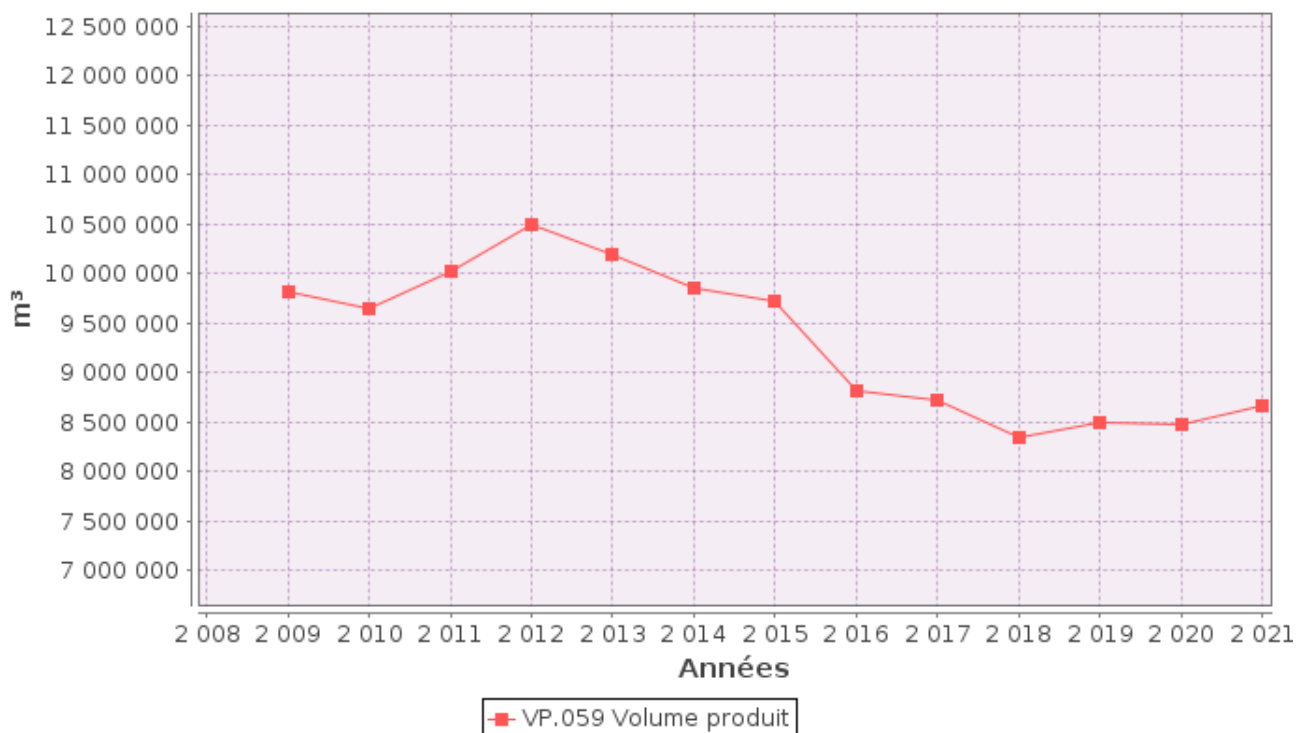


Le service a deux stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
BELLEJOUANNE (Poitiers)	CHARBON ACTIF
LE PEU (Saint- George-les-Baillargeaux)	DEFERRISATION

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). Pour l'usine de Bellejouanne, le volume utilisé pour le process en 2021 est de 33 004 m³, et pour la station du Peu de 1 094 m³.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
fontaine 2 - CA Poitiers	162 307	215 774	32,9%	80
Verneuil Puits 2	328 920	373 889	13,7%	80
Le Peu- Forage de Bois Marquet	309 665	336 443	8,7%	80
Le Peu - forage de Sourville 3	211 649	228 287	7,9%	80
Le Peu - forage de Sourville 2	274 091	287 343	4,8%	80
Sarzec - forage 4	0	684 278	____%	80
La Varenne- Le Clain	1 765 451	1 602 263	-9,2%	80
Charassé - forage 4	284 348	300 030	5,5%	80
Charassé - forage 1	323 287	332 726	2,9%	80
Sarzec - forage 1	727 424	194 067	-73,3%	80
Fleury - forage	206 028	269 633	30,9%	80
Fleury - sources	3 606 257	3 713 572	3%	80
Sarzec - forage 2	188 104	122 192	-35%	80
Sarzec - forage 3	102 270	0	-100%	80
Total du volume produit (V1)	8 489 801	8 660 497	2%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	625 093	667 819	6,8%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	7 827 498	7 923 415	1,2%
Total vendu aux abonnés (V7)	7 827 498	7 923 415	1,2%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	___%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	18 971	18 000	-5,1%
Volume de service (V9)	28 640	22 640	-20,9%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	7 875 109	7 964 055	1,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 168 kilomètres au 31/12/2021 (1 159 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 42,08 € au 01/01/2021
43,14 € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm	23,05 €	23,05 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 20 mm	41,97	41,97
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 25 mm	58,06	58,06
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 30 mm	79,87	79,87
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 40 mm	127,56	127,56
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 50 mm	210,20	210,20
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 60 mm	292,86	292,86
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 80 mm	475,58	475,58
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 100 mm	584,47	584,47
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 150 mm	1057,35	1057,35
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 200 mm	1315,01	1315,01
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,3328 €/m ³	1,3594 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,042 €/m ³	0,0455 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

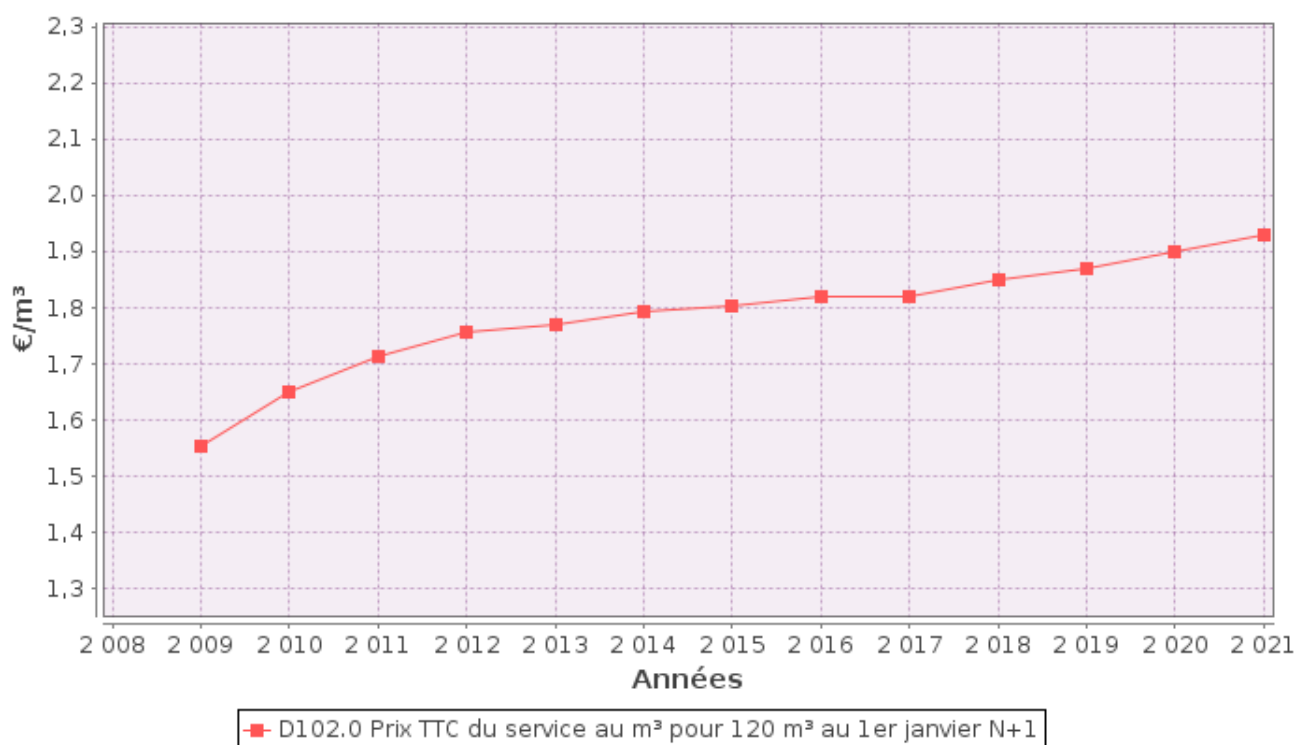
- Délibération du 10/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 10/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	23,05	23,05	0%
Part proportionnelle	159,94	163,13	2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,99	186,18	1,7%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,04	5,46	8,3%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	____%
TVA	11,86	12,06	1,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,50	45,12	1,4%
Total	227,49	231,30	1,7%
Prix TTC au m³	1,90	1,93	1,6%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas de Grand Poitiers, le tarif est identique sur les treize communes exploitées par la Direction Eau - Assainissement. Le tarif est indiquée € HT/m³

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au 01/01/2022 en €/m ³
Béruges	1,33	1,35
Biard	1,33	1,35
Buxerolles	1,33	1,35
Chasseneuil-du-Poitou	1,33	1,35
Croutelle	1,33	1,35
Fontaine-le-Comte	1,33	1,35
Ligugé	1,33	1,35
Mignaloux-Beauvoir	1,33	1,35
Migné-Auxances	1,33	1,35
Montamisé	1,33	1,35
Poitiers	1,33	1,35
Saint-Benoît	1,33	1,35
Vouneuil-sous-Biard	1,33	1,35

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 7 746 568 m³/an (7 768 052 m³/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

--

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	10 075 263	10 402 487	+3,24
<i>dont abonnements</i>	1 505 529	1 574 106	+4,5
Total recettes de vente d'eau	11 580 792	11 976 593	+3,34
Recettes liées aux travaux	229 159	362 305	+58
Contribution exceptionnelle du budget général	200 000	200 000	0
Autres recettes (antennes sur châteaux d'eau)	352 800	359 713	+1,9
Total autres recettes	781 959	922 018	+17,9
Total des recettes	12 362 751	12 898 611	+4,3

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 12 898 611 € (12 362 751 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	298	0	318	2
Paramètres physico-chimiques	361	1	393	0

Un dépassement de la limite de qualité sur la microbiologie dans 2 prélèvements effectués le 15/07/21 (Hôtel de Ville et clinique du Fief de Grimoire) qui présentaient par ailleurs une teneur en chlore satisfaisante (entre 0,4 et 0,5 mg/l). Il n'a pas été détecté de contamination microbiologique sur les autres prélèvements réalisés le même jour sur l'unité de distribution de Bellejouanne.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	99,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,7%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

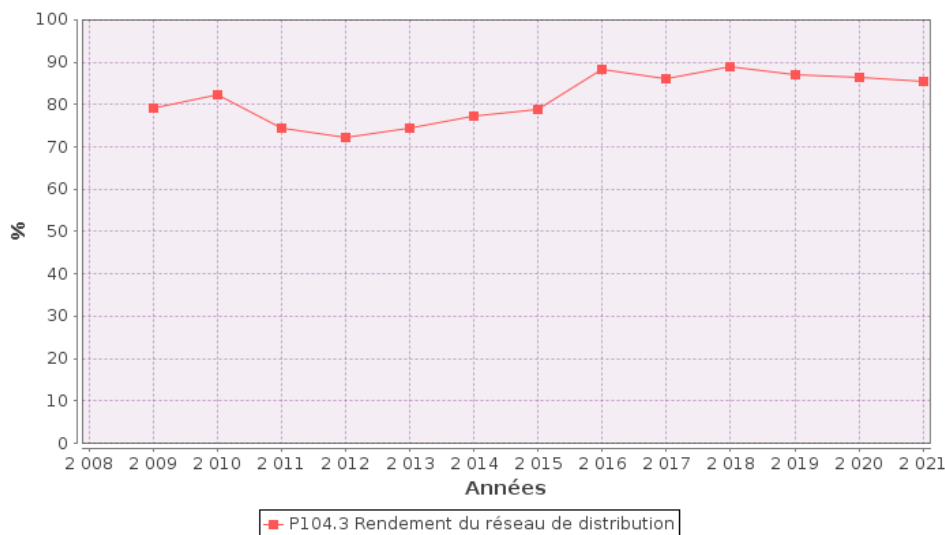
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	86,4 %	85,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	18,62	18,68
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	85,9 %	84,9 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,3 m³/j/km (3 en 2020).

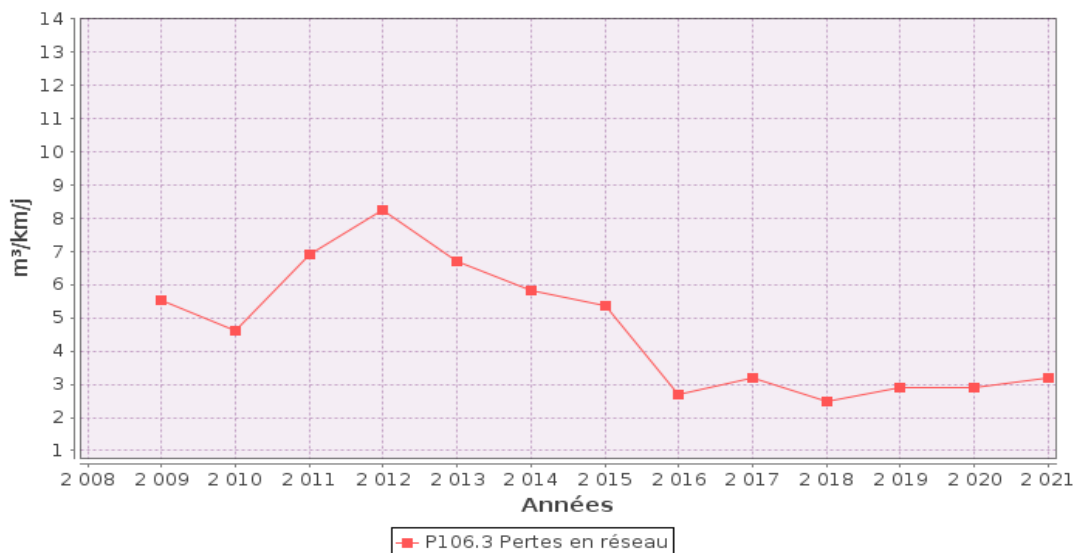
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3,2 m³/j/km (2,9 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	11,6	6,8	6,6	6,5	3,6

Au cours des 5 dernières années, 35,25 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,6% (0,62 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

Dépt	Code national	Nom du captage	Périmètre protect. - Code	Etat procédure - Code	Délibération - Date	Avis géologue - Date	Recevabilité - Date	D.U.P. - Date	Indice
086	086000077	FLEURY - SOURCES	O	TE	24/11/2006	24/05/2007	23/02/1999	08/10/2012	80 %
086	086000078	FLEURY - FORAGE	O	TE	24/11/2006	24/05/2007	23/02/1999	08/10/2012	80 %
086	086000095	VERNEUIL - PUIITS 2	O	TE	24/11/2006	30/10/2011		23/03/2015	80 %
086	086000097	SARZEC - FORAGE 1	O	TE	21/12/1990	19/01/1990	21/12/1990	19/05/1993	80 %
086	086000100	SARZEC - FORAGE 4	O	TE	21/12/1990	19/01/1990	21/12/1990	19/05/1993	80 %
086	086000101	CHARASSE - FORAGE 1	O	TE	06/08/1992	29/12/1995		28/09/2000	80 %
086	086000104	CHARASSE - FORAGE 4	O	TE	06/08/1992	29/12/1995		28/09/2000	80 %
086	086000123	LA VARENNE - LE CLAIN	O	TE	24/11/2006	22/01/2011		18/07/2013	80 %
086	086000131	FONTAINE 2 - C.A. POITIERS	O	TE	06/11/1996	20/12/1994		01/02/1999	80 %
086	086000655	LE PEU : FORAGE DE BOIS MARQUET	O	TE	27/03/2006	28/03/2009	19/06/2009	21/09/2011	80 %
086	086000656	LE PEU : FORAGE DE SOURVILLE 2	O	TE	27/03/2006	28/03/2009	19/06/2009	21/09/2011	80 %
086	086000657	LE PEU : FORAGE DE SOURVILLE 3	O	TE	27/03/2006	28/03/2009	19/06/2009	21/09/2011	80 %

Démarches de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages exploités par Grand Poitiers Communauté urbaine

Sur les 7 sites de production exploités par la Direction Eau-Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine, 4 sont classés captages prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement et du SDAGE Loire - Bretagne 2016/2021 : le captage de Fleury (Boivre-la-Vallée), la prise d'eau de la Varenne dans le Clain (Saint-Benoît), le champ captant de Verneuil (Migné-Auxances) et le champ captant de Sarzec (Montamisé).

Dans le but d'améliorer la qualité de l'eau captée, des démarches de lutte contre les pollutions diffuses sont mises en place à l'échelle des aires d'alimentation de captage (AAC). Une équipe d'animation est en charge de la conduite de ces démarches au sein de la Direction Eau - Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Concernant le captage de Fleury, la 4^{ème} année du contrat territorial Re-Sources 2018-2022 a été mise en œuvre sur le territoire. La crise sanitaire de la covid-19 n'a pas permis de réaliser toutes les actions programmées et de mobiliser autant que prévu la profession agricole. La qualité de l'eau de Fleury vis-à-vis des nitrates et des pesticides reste toujours dégradée par rapport aux objectifs fixés dans le contrat territorial. Les indicateurs de changements de pratiques sont encore insuffisants.

Le captage de la Varenne, dont l'aire d'alimentation s'étend sur 2 065 km², concerne 115 communes et environ 2 000 exploitations agricoles. L'année 2021 a été consacrée à la définition de la stratégie et du programme d'actions pour la période 2022-2027. Cette étape a mobilisé un grand nombre de partenaires et d'acteurs du territoire.

Concernant le captage de Verneuil, qui fait l'objet d'une démarche conjointe avec Eaux de Vienne – Siveer sur les captages de l'Auxances, le contrat territorial Re-Sources 2021-2023 a été signé le 29 septembre 2021 pour un coût prévisionnel de 644 744 €.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 141 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (110 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 2,76 pour 1 000 abonnés (2,2 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

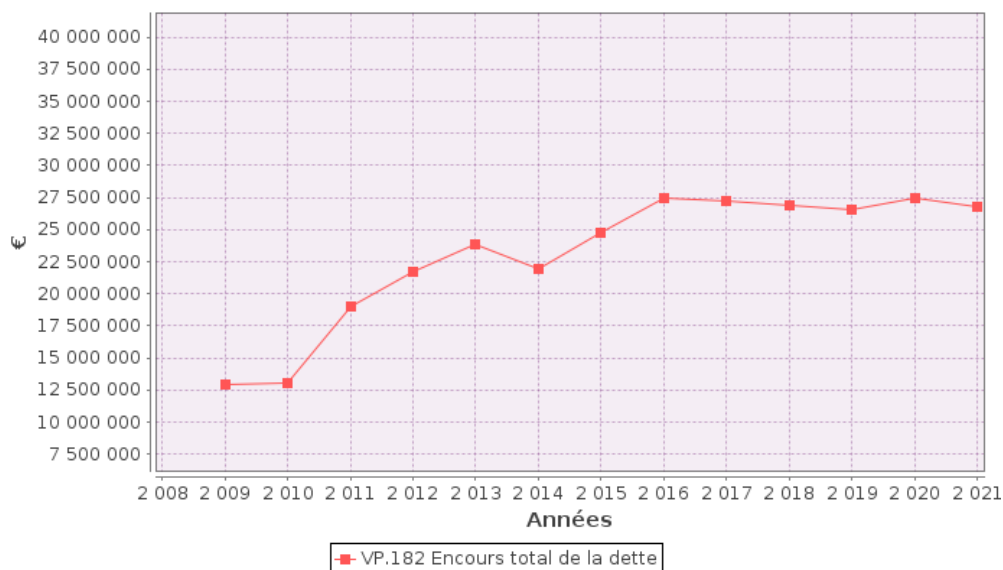


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	27 446 461	26 792 387
Epargne brute annuelle en €	4 100 000	4 209 889
Durée d'extinction de la dette en années	6,7	6,4

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 6,4 ans (6,7 en 2020).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	379 445,88	361 994,76
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	14 047 363,51	15 382 494
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	2,7	2,35

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 2,35% (2,7 en 2020).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 494

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 9,68 pour 1000 abonnés (9,37 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A compter du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	47 058	48 018
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	458	464
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	2 748	2 284
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,97	0,96
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	5,84	4,75

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 064 387	5 226 739
Montants des subventions en €	132 820	52 599
Montants des contributions du budget général en €	150 000	150 000

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	27 446 461	26 792 387
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 603 798
	en intérêts	339 262

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 1 694 279 € (3 046 001 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en place d'une agence en ligne pour faciliter les démarches des abonnés	25 000	25 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel 2022-2028	2022	6 181 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le FSL a reçu 85 demandes d'aides et en a accordé une à 49 dossiers pour un montant total de 11 332,33 €. (94 dossiers en 2020, 42 aides accordées pour 9 153, 90€).

31 277,52 € ont été abandonnés suite à des créances éteintes ou des admissions en non valeurs par délibération prise le 18 novembre 2021, soit 0,0039 €/m³ pour l'année 2021 (0,0189 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Association Aide au développement du Cambodge – Accès à l'eau dans 5 écoles des villages du nord du Cambodge	14 000
Association Poitiers Moundou - Accès à l'eau dans des écoles collèges lycées et centres de santé de Moundou au Tchad	33 000
Association Initiative Développement- renforcer le système de gestion partagée du Service Public de l'Eau de la sous-fédération de Guidari (8 villages) au Tchad	33 000

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	142 669	142 669
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,9	1,93
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	8	8
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,7%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	108	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,4%	85,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3	3,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,9	3,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,62%	0,6%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0189	0,0009
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,2	2,76
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,7	6,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,7%	2,35%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	9,37	9,68